Image not found or type unknown

# Accident de travail declassé en arret maladie

Par **romantica**, le **20/02/2011** à **10:02**

Bonjour,
le 21/07/10 je été victime d'un accident de trajet en me rendant a mon travail.
l'accident est déclaré avec témoin et accepté par mon employeur(Mairie)
le 31/01/11 je suis convoqué chez un expert médical.
ses conclusions:
Agent marchant avec une canne à gauche et boiterie
Membre inférieur droit:
-Pas de déformation visible.
-Tendance au Valgus
-Absence de choc rotulien
-La palpation est déclaré douloureuse dans son ensable.
-La recherche de laxité est impossible en raison des douleurs déclarées.
lésions:contusion du genou droit et du coude gauche avec phlébite secondaire.
Les soin et arrêt de travail étaient justifié dans le cadre AT
Consolidation le 31/01/11
Poursuite de l'arrêt de travail dans le cadre maladie au titre de l'état préexistant
séquelle:raideur du genou droit IPP Globale 8%
État préexistant ayant un caractère médical d'aggravation fonctionnelle lié(boiterie)
médicalement séparables:énarthrose avec raideur IPP 5%.
conclusion la victime ne peut plus reprendre le poste qu'elle avait
son accident de travail est déclassée en maladie;
de quel droit?
merci de vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés